

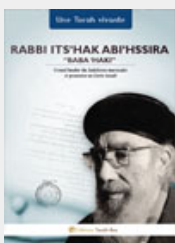


Traité Mé'ila

Michna 8 - Chapitre 3

קֹן שְׁבִירָאשׁ הָאֵילָן שֶׁל הַקֹּדֶשׁ,
לֹא נִהְיִין וְלֹא מוֹעֲלִין;
שְׁבִירָאשׁהּ,
יִתִּיז בְּקֶנֶה.
הַמְקֻדָּשׁ אֶת הַחֹרֶשׁ,
מוֹעֲלִין בְּכֻלּוֹ;
הַגִּזְבֵּרִים שֶׁלְקָחוּ אֶת הָעֵצִים,
מוֹעֲלִין בְּעֵצִים,
וְאִין מוֹעֲלִין לֹא בְּשִׁפּוּי וְלֹא בְּגִנְיָה:

[En ce qui concerne le] nid d'oiseau qui se trouve au sommet d'un arbre consacré, on ne peut en tirer aucun profit [ab initio], mais [si on en a tiré profit], on n'est pas [responsable de son] mauvais usage [me'ila]. [Pour acquérir un nid d'oiseau] qui se trouve [au sommet] d'un arbre idolâtré, [dont on ne peut tirer aucun profit même en y grimpant], on doit [le déloger de son emplacement en le frappant] avec une perche. [Dans le cas de] celui qui consacre sa forêt, on est [responsable de] l'usage abusif [me'ila] [de tout ce] qui se trouve dans la forêt entière. [Dans le cas] des trésoriers[du Temple qui ont acheté des] rondins[non sacrés pour les utiliser pour les réparations du Temple, on est responsable de] l'usage abusif [me'ila] du bois [lui-même], mais on n'est pas [responsable de] l'usage abusif [me'ila] de la sciure, ni des[feuilles [baneviyya] qui tombent du rondin, car les trésoriers n'ont acheté pour le Temple que des matériaux propres à sa construction].



Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions